info jeunes LA RÉUNION
EXPLORER LES POSSIBLES

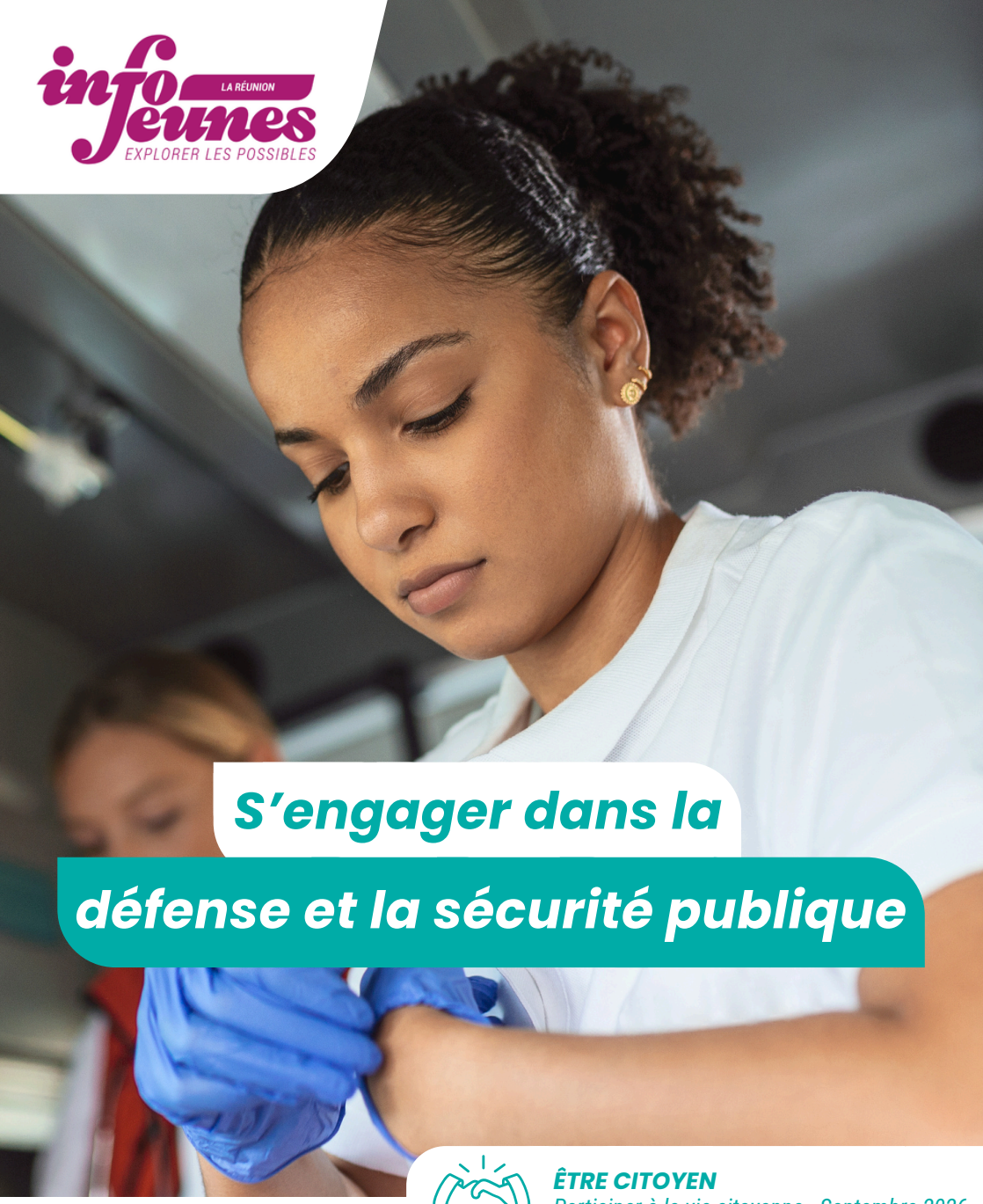

S'engager dans la défense et la sécurité publique

ÊTRE CITOYEN
Participer à la vie citoyenne - Septembre 2026

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION REUNION

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

CRIJ CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE RÉUNION

SOMMAIRE

S'engager au service des autres 2
Le Service national volontaire (SNV) 3
Le Service militaire adapté (SMA) 4
S'engager dans une réserve 5
S'engager dans la sécurité civile 9
S'engager autrement 10
Contacts utiles 12
Sites utiles 17

s'engager au service des autres



S'engager dans la défense et la sécurité publique, c'est choisir de participer activement à la protection des personnes, des biens et du territoire. Cet engagement permet de contribuer à l'intérêt général tout en développant des compétences utiles dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle.

Que ce soit de façon ponctuelle, volontaire ou dans une perspective professionnelle, il existe plusieurs voies pour découvrir les métiers de la défense et de la sécurité publique tout en développant des compétences utiles pour l'avenir. Ces expériences favorisent l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, la citoyenneté et l'acquisition de savoir-faire reconnus.



Le Service national volontaire (SNV)

Le Service national volontaire (SNV) est un dispositif d'engagement qui permet aux jeunes de découvrir le monde militaire tout en participant à la défense du pays.

Le Service national volontaire (SNV, pour qui ?

Le Service national volontaire (SNV) est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme.

Combien de temps ?

Le SNV dure 10 mois et se déroule en deux étapes :

- **1 mois de formation militaire** : découverte de la vie en collectivité, apprentissage des valeurs militaires, entraînement physique, premiers secours et maniement des armes.
- **9 mois de mission** au sein de l'une des trois armées (Armée de Terre, Marine nationale, Armée de l'Air et de l'Espace) pour soutenir les forces armées.

Quelles missions ?

Les missions peuvent concerner :

- la protection du territoire (opération Sentinelle, surveillance de sites militaires) ;
- le soutien au fonctionnement quotidien des armées (logistique, restauration, maintenance, électricité, tâches administratives) ;
- des domaines techniques ou spécialisés (cyberdéfense, ingénierie, santé, droit, traduction, etc.), selon les compétences des volontaires.

Quels avantages ?

En tant que volontaire du SNV, vous bénéficiez :

- d'une solde d'au moins 800 € brut par mois, non imposable ;
- d'une carte SNCF militaire offrant 75 % de réduction (en Hexagone);
- de l'hébergement, de la restauration, de la tenue et du matériel entièrement pris en charge.

Comment postuler ?

Pour l'année 2026, vous pouvez candidater au Service national volontaire de plusieurs manières :

- en postulant directement sur les sites de recrutement des armées ;
- auprès d'un CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) ;
- via le numéro vert dédié : 09 70 84 51 51 ;
- lors de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

À partir de 2027, la candidature au service national se fera lors de la Journée de Mobilisation (J-MOB), qui remplacera la JDC. Le SNV pourra être considéré comme une année de césure également.

www.defense.gouv.fr
www.service-public.gouv.fr



Le Service militaire adapté (SMA)

Le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif d'insertion socioprofessionnelle destiné aux jeunes d'outre-mer. Il permet d'acquérir une formation, de développer des compétences et de construire un projet professionnel.

Le Service militaire adapté (SMA), pour qui ?

Le Service militaire adapté (SMA) s'adresse aux jeunes de **18 à 25 ans** résidant dans les territoires d'outre-mer, rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. À La Réunion, ce dispositif est mis en œuvre par le Régiment du service militaire adapté (RSMA-Réunion).

Combien de temps ?

Le volontariat est conclu pour une durée de 6 à 12 mois, selon la formation suivie et le projet professionnel du volontaire. Durant cette période, les jeunes bénéficient d'une formation professionnelle, d'une formation militaire adaptée et d'un accompagnement vers l'emploi.

Engagés Volontaires du Service Militaire Adapté (EVSMA)

L'Engagé Volontaire du Service Militaire Adapté (EVSMA) est un **formateur qui accompagne les jeunes volontaires dans leur apprentissage** d'un métier et leur insertion professionnelle. Il participe également à leur encadrement et à leur formation citoyenne dans un cadre militaire.

Pour postuler, il faut être de nationalité française, **avoir entre 18 et 29 ans et posséder un diplôme ou une expérience** dans la spécialité enseignée.

Volontaire technicien (VT)

Le Volontaire Technicien (VT) apporte ses compétences techniques au sein du RSMA-R et participe à la formation ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes volontaires stagiaires. Il intervient en appui des formateurs et transmet ses connaissances dans un cadre militaire et professionnel. Ce contrat est accessible a**ux jeunes de 18 à 25 ans,** de nationalité française, résidant à La Réunion, ayant effectué la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et étant aptes physiquement. D'une **durée de 12 mois renouvelable jusqu'à 4 fois**, l'engagement comprend une formation, ainsi que des avantages tels que le logement et les repas inclus.

Prenez contact avec le service recrutement du RSMA-R qui vous accompagnera dans vos démarches.

https://www.rsma.re



S'engager dans une réserve, c'est choisir de consacrer une partie de son temps à la défense du pays ou à la sécurité de la population, tout en poursuivant sa vie personnelle (études, emploi, projet professionnel). La réserve permet de participer à des missions d'intérêt général au sein des armées, de la gendarmerie, de la police ou encore dans le domaine de la sécurité civile.

Réserve Civique

La Réserve civique permet à toute personne **âgée d'au moins 16 ans** de s'engager bénévolement au service de l'intérêt général. Accessible **sans condition de diplôme ou d'expérience,** elle offre la possibilité de participer à des missions ponctuelles ou régulières auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'établissements publics ou de services de l'État. La Réserve Civique c'est dix domaines d'action :

- la santé pour toutes et tous ;
- l'éducation pour toutes et tous ;
- le bénévolat de compétences ;
- la protection de la nature et de l'environnement ;
- la solidarité et l'insertion ;
- le sport pour toutes et tous ;
- la prévention et la protection ;
- la mémoire et la citoyenneté ;
- la coopération internationale ;
- l'art et la culture pour toutes et tous.

Les missions de bénévolat sont accessibles sur la plateforme **JeVeuxAider.gouv.fr**, qui met en relation les bénévoles et les organisations ayant besoin d'aide.

Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

La Réserve communale de sécurité civile (RCSC) rassemble des citoyens volontaires prêts à soutenir leur commune en cas de catastrophe naturelle (inondation, cyclone, incendie, tempête...) ou d'accident majeur.
Les bénévoles peuvent participer :

- à l'aide aux habitants,
- à l'accueil des sinistrés,
- à la logistique et à l'information,
- à la prévention des risques.

À La Réunion, la commune de Saint-Paul a lancé la première réserve communale de sécurité civile de l'île afin de renforcer la solidarité et la prévention face aux catastrophes naturelles.
Conditions d'engagement :

- être âgé de 18 ans ou plus;
- résider à Saint-Paul ;
- aucune expérience préalable n'est exigée ;
- suivre une formation théorique et pratique avant les interventions ;
- s'engager à titre bénévole.

www.cnrcsc.org
www.mairie-saintpaul.re

Réserve de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

La réserve de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) **s'adresse aux personnes de 18 ans et plus** souhaitant mettre leur expérience au service des jeunes suivis et accompagnés par la Justice.

Les professionnels de la PJJ ont pour mission d'aider les mineurs confrontés à la justice à construire un projet scolaire, professionnel et personnel.

L'engagement se fait dans le cadre d'**un contrat d'un an renouvelable, avec un maximum de 150 jours d'intervention par an**, et donne lieu à une indemnisation journalière qui varie selon la nature des missions proposées.

https://lajusticerecrute.fr
www.justice.gouv.fr

Réserve sanitaire

La Réserve sanitaire regroupe des professionnels de santé en activité, sans emploi ou retraités et des étudiants en médecine, odontologie, pharmacie ou poursuivant des études de sages-femmes ou d'auxiliaires médicaux en fin d'études volontaires mobilisables pour renforcer les établissements de santé lors de situations sanitaires exceptionnelles (épidémie, catastrophe, crise majeure).

Les réservistes peuvent intervenir dans différents services hospitaliers comme les urgences, la médecine, la pédiatrie ou la gériatrie, en fonction des besoins. Ils participent au soutien des équipes médicales afin d'assurer la continuité des soins. Il n'y a **pas de condition d'âge**. L'engagement se fait dans le cadre d'un **contrat de 3 ans renouvelable.** Les réservistes peuvent être mobilisés jusqu'à 45 jours par an, et jusqu'à 90 jours en cas de crise exceptionnelle. L'engagement est indemnisé.

www.santepubliquefrance.fr/reserve-sanitaire

Réserves citoyennes

Les réserves citoyennes permettent aux citoyens de s'engager bénévolement au service de l'intérêt général et de contribuer au rayonnement des valeurs de la République. Contrairement aux réserves opérationnelles, qui indemnisent leurs volontaires, les réserves citoyennes reposent sur un engagement bénévole.

- **Réserve citoyenne de l'éducation national**

La Réserve citoyenne de l'Éducation nationale permet aux citoyens de s'engager bénévolement auprès des établissements scolaires, **à partir de 18 ans, sans profil spécifique, pour une durée non limitée.** Les réservistes interviennent ponctuellement, à la demande des enseignants, pour partager leur expérience et animer des actions éducatives.

Les interventions peuvent porter sur différentes thématiques : citoyenneté, laïcité, égalité entre les filles et les garçons, lutte contre les discriminations, prévention du harcèlement, éducation aux médias et à l'information ou encore découverte du monde professionnel.

Cet engagement peut ouvrir des droits au compte d'engagement citoyen, sous certaines conditions.

Pour rejoindre la réserve citoyenne de l'éducation nationale, il suffit de candidater en ligne. La liste des réservistes est ensuite constituée par le recteur d'académie.

www.reserve-citoyenne.education.gouv.fr
www.education.gouv.fr

- **Réserve citoyenne de défense et de sécurité**

La Réserve citoyenne de défense et de sécurité permet aux citoyens français de s'engager bénévolement au service de l'armée de Terre. Les réservistes mettent leurs compétences, leur expérience et leur réseau au service de l'intérêt général afin de promouvoir l'esprit de défense, de renforcer le lien entre l'armée et la Nation et de faire connaître les enjeux de défense auprès du grand public. Ils peuvent également participer à des actions de communication, de sensibilisation, à des événements ou apporter une expertise dans leur domaine de compétence.

Cet engagement est **accessible à partir de 17 ans,** sous réserve d'être de nationalité française, d'être en règle avec les obligations du service national, de jouir de ses droits civiques et de ne pas être engagé dans la réserve opérationnelle. Il est formalisé par un **contrat de 3 ans renouvelable.** La Réserve citoyenne est bénévole et ne donne lieu à aucune indemnisation.

www.terre.defense.gouv.fr/reserve-citoyenne/sengager

- **Réserve citoyenne de cyberdéfense**

La Réserve citoyenne de cyberdéfense rassemble des citoyens disposant de compétences ou d'une expertise dans le domaine du numérique et de la cybersécurité. Elle contribue à sensibiliser la population aux enjeux de la cyberdéfense et à renforcer le lien entre les armées et la société civile. Les réservistes citoyens participent à des réflexions sur les enjeux technologiques, géopolitiques et sociétaux liés à la cyberdéfense militaire. Ils peuvent également contribuer à des actions d'information, de communication et de promotion de l'esprit de défense auprès du grand public.

Cette réserve s'adresse à des professionnels aux profils variés (ingénieurs, juristes, chercheurs, spécialistes en cybersécurité, managers, experts en recherche et développement, etc.) qui souhaitent mettre leurs compétences au service de la protection du pays.

L'engagement est bénévole. Les réservistes citoyens signent un agrément précisant leurs missions et interviennent sous le statut de collaborateur bénévole du service public.

www.defense.gouv.fr/comcyber/nous-rejoindre/reserve

- **Réserve citoyenne de la police nationale**

La Réserve citoyenne de la Police nationale permet aux citoyens de s'engager bénévolement aux côtés de la Police nationale afin de renforcer le lien entre les forces de l'ordre et la population. Ils peuvent participer à des interventions dans les établissements scolaires, à des actions de prévention auprès du public, à des événements de proximité ou encore apporter un appui dans leur domaine de compétence.

L'**engagement est accessible aux personnes de plus de 18 ans.** Il prend la forme d'un **contrat d'un an renouvelable**. Les réservistes peuvent intervenir **jusqu'à 24 heures par semaine**, ou davantage dans le cadre de missions ponctuelles. Cet engagement est bénévole et ne donne lieu à aucune indemnisation.

www.police-nationale.interieur.gouv.fr

- **Autres réserves citoyennes**

Il existe également d'autres réserves citoyennes permettant de s'engager au service de l'intérêt général, notamment

- **la réserve citoyenne des services d'incendie et de secours :** à partir de 16 ans, contrat 1 à 5 ans renouvelables;
- **la réserve citoyenne pour la cohésion des territoires :** à partir de 18 ans, sans profil spécifique ;

Comme les autres réserves citoyennes, elles reposent sur le bénévolat et permettent de mettre ses compétences au service de missions d'intérêt public.
www.service-public.gouv.fr

Réserves opérationnelles

Contrairement aux réserves citoyennes, les réserves opérationnelles donnent lieu à une indemnisation pendant les périodes d'activité. Elles permettent de concilier un engagement au service de la Nation avec une vie professionnelle, des études ou un autre projet personnel.

- **Réserve opérationnelle militaire**

La réserve opérationnelle militaire permet, **à partir de 17 ans, de s'engager au sein des armées** (Armée de Terre, Marine nationale, Armée de l'Air et de l'Espace) **ou de la gendarmerie** afin d'apporter un renfort temporaire aux forces de défense.
Le contrat d'engagement est conclu pour une durée de **1 à 5 ans renouvelable.** La durée des missions peut aller jusqu'à 60 jours par an en principe, avec des possibilités d'augmentation dans certains cas (jusqu'à 150 jours, voire 210 jours pour certaines missions ou situations exceptionnelles). Les périodes réalisées sont indemnisées selon le grade.
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1188

- **Réserve opérationnelle de la police nationale**

La réserve opérationnelle de la Police nationale permet aux citoyens volontaires, aux anciens policiers adjoints et aux policiers retraités de renforcer les services de police. Les réservistes apportent un soutien temporaire aux policiers actifs en participant à des missions de sécurité publique et de prévention. Pour s'engager, il faut être de nationalité française, **avoir entre 18 et 67 ans**, avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC) ou être en règle avec les obligations du service national, ne pas avoir de condamnation incompatible avec l'engagement et être apte médicalement.
L'engagement se fait par un **contrat de 1 à 5 ans renouvelable,** avec un maximum de 90 jours d'activité par an. Les périodes réalisées sont indemnisées selon le grade et le lieu d'affectation.
www.police-nationale.interieur.gouv.fr

Réserve civile pénitentiaire

La réserve civile pénitentiaire permet à d'anciens personnels de l'administration pénitentiaire de continuer à mettre leur expérience au service de la Justice lors de missions ponctuelles de soutien et de renfort. Elle est composée exclusivement de personnels pénitentiaires retraités volontaires. Pour intégrer la réserve civile pénitentiaire, il faut notamment avoir moins de 67 ans, être reconnu apte physiquement et remplir les conditions liées à l'exercice des missions. L'engagement se fait par un contrat d'une durée minimale d'un an renouvelable. Les missions peuvent représenter jusqu'à 150 jours par année civile et donnent lieu à une indemnisation.
https://lajusticerecrute.fr



S'engager dans la sécurité civile

S'engager dans la sécurité civile, c'est participer à la protection et au secours de la population en cas d'urgence, de catastrophe ou d'événement exceptionnel.

Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) sont **accessibles dès 11 ans en France**. **À La Réunion,** les 11 sections de JSP accueillent les jeunes **à partir de 12 ans**. Cette formation permet de découvrir les gestes de premiers secours, les techniques de lutte contre les incendies, le travail en équipe et les valeurs de citoyenneté. Les jeunes participent également à des manœuvres, des activités sportives et des cérémonies.

La **formation se déroule tout au long de l'année scolaire**, généralement le mercredi et/ou le samedi. À son issue, les jeunes peuvent obtenir le brevet national de jeune sapeur-pompier. Renseignez-vous auprès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP).
https://udsp974.re/jsp
www.pompiers.fr

BON À SAVOIR

Les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) sont ouvertes aux jeunes de nationalité étrangère.

Sapeurs-pompiers volontaires

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) participent aux missions de secours aux personnes, de lutte contre les incendies et de protection des biens et de l'environnement, en parallèle de leurs études ou de leur activité professionnelle.
À La Réunion, l'engagement est accessible dès 18 ans, sous conditions d'aptitude physique et médicale. Il comprend une formation et un contrat de 5 ans renouvelable. Les missions réalisées sont indemnisées. Rapprochez-vous du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de votre secteur afin de connaître les conditions d'engagement, les démarches à réaliser. **www.pompiers.fr**

Secouriste bénévole

Dès 16 ans, il est possible de devenir secouriste bénévole au sein d'une association agréée de sécurité civile, comme la Croix-Rouge française, la Protection Civile ou la Croix-Blanche. Après une formation au secourisme, les bénévoles participent à des postes de secours lors de manifestations et interviennent en appui des populations en cas de crise ou de catastrophe. **https://reunion.croix-rouge.fr**
https://reunion.protection-civile.org
https://croixblanchereunion.re



D'autres dispositifs permettent aux jeunes de s'engager, de découvrir les métiers de la défense et de la sécurité et de développer leur esprit citoyen.

Cadet de la République

Le Cadet de la République est un parcours de recrutement de la Police nationale d'un an, qui permet de se préparer au métier de policier. La formation se déroule en alternance entre un lycée professionnel, une école de police et des stages sur le terrain. Elle est rémunérée.

À l'issue de la formation, le cadet devient policier adjoint avec un contrat de 3 ans renouvelable une fois. Il bénéficie également d'une préparation au concours de gardien de la paix.

www.police-nationale.interieur.gouv.fr

Cadets de la Gendarmerie

Les Cadets de la Gendarmerie permettent aux jeunes de découvrir la gendarmerie, ses missions et ses valeurs. Ils participent à des activités citoyennes, sportives et éducatives et développent l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités.

À La Réunion, les modalités d'accès au dispositif évoluent actuellement. Renseignez-vous auprès de la gendarmerie nationale.

BON À SAVOIR

Les **Classes de Défense et de Sécurité Globale (CDSG)** permettent à des collégiens et lycéens de découvrir les enjeux de défense, de sécurité et de citoyenneté. Elles reposent sur un partenariat entre un établissement scolaire et une unité ou un acteur de la défense et de la sécurité.

À La Réunion, **20 classes défense sont conventionnées dans l'académie.** Elles sont notamment partenaires de la Marine nationale, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de l'Armée de l'Air et de l'Espace, du 2e RPIMa ou encore du SDIS. Les élèves participent à des rencontres, visites et projets pédagogiques liés à la défense, à la sécurité et à la citoyenneté.

www.ac-reunion.fr

BON À SAVOIR

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire pour les jeunes Français. Elle se déroule après le recensement citoyen, à partir de 16 ans et jusqu'à 25 ans. Cette journée permet de mieux comprendre les enjeux de la défense et de découvrir les missions des forces armées. La JDC présente également les différentes possibilités d'engagement dans la défense et permet aux jeunes de s'informer sur les métiers des armées et les parcours qui peuvent y conduire.





BON À SAVOIR

Se former aux premiers secours

Se former aux premiers secours permet d'apprendre les bons gestes pour réagir face à une situation d'urgence : protéger, alerter et porter secours. La formation PSC (Prévention et secours civiques) est accessible au grand public et ne nécessite pas d'expérience préalable. Cette formation peut être une première étape avant de s'engager comme secouriste bénévole dans une association agréée de sécurité civile. Renseignez-vous auprès du réseau Info Jeunes pour connaître les organismes de formation.



Contacts utiles

Liste 1
Organismes d'information P.12

Liste 2
Organismes agrées de sécurité civile P.15

Liste 1
Organismes d'information

Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de la Réunion et Mayotte

Caserne Lambert
2 rue Militaire
97400 Saint-Denis
09 70 84 51 51
csnj-lareunion.contact.fct@intradef.gouv.fr
> Informations sur le Service National Volontaire (SNV).

Centre de recrutement, concours et sélection (CRCS) - Gendarmerie nationale

Caserne Vérines
61 rue Victor Mac-Auliffe
97400 Saint-Denis
0262 93 75 60 (bureau de la réserve opérationnelle)
> Informations sur la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale.

Réseau Info Jeunes

> Informations sur les possibilités d'engagement, les conditions d'accès et les démarches à réaliser.

Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis
Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
https://accase.re

Info Jeunes Primat Saint-Denis
Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
https://coeur-social-974.re

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne
CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
Tél : 0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
https://ville-saintesuzanne.re

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession
Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port
Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
Tél : 02 62 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul
Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
Tél : 0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre
Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons
Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
Tél : 0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon
18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
02 62 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre
Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps
Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon
Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes
CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre
Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97 440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 588 185
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît
Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
https://cnjoi.fr

Info Jeunes Saint-Benoît
Ville de Saint-Benoît
Direction de l'Insertion et de
l'Economie Solidaire
21 bis rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît
0262 50 88 00 poste 860
sij@ville-saintbenoit.re
www.saint-benoit.re

RSMA-Réunion (Régiment du service militaire adapté)

Service recrutement du Nord
77 rue de la République
Place de la Fontaine Tortue
97400 Saint-Denis
0263 00 44 44 / 0262 40 45 08
www.rsma.re

Service recrutement du Sud
Quartier Suacot BP 382
97448 Saint-Pierre Cedex
0262 96 11 49
www.rsma.re

> Informations sur les formations, les conditions d'accès, les recrutements et les démarches pour intégrer le RSMA.

2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa)

Caserne chef de bataillon Dupuis
Cellule Réserve
BP 386
97457 Saint-Pierre Cedex
0262 93 70 42 / 0262 93 57 43
> Informations sur la réserve opérationnelle des armées.

Secrétariat Général pour l'Administration de la Police Nationale (SGAP)

133 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 92 99 99 (accueil) - Demander le bureau de recrutement de la réserve opérationnelle
> Informations sur la réserve opérationnelle de la Police nationale.

Union départementale des sapeurs-pompiers de La Réunion (UDSP 974)

12 rue Jules Thirel
BP 157
97863 Saint-Paul Cedex
0692 60 54 96
udsp.974@yahoo.com
udsp974.re
> Informations sur les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) : recrutement, inscriptions et formation.

Liste 2
Organismes agrées de sécurité civile

Association Assistance et Secours à Personnes (ASAP)

98 rue Saint-Philippe
97450 Saint-Louis
0262 26 97 99
erp.974@orange.fr

Association de Protection Civile de La Réunion (APC)

50, bld Lancastel
97400 Saint-Denis
0262 94 31 28
adpc.reunion@orange.fr

Association Prévention Sauvetage et Secourisme (APSS)

31 rue Célimène Joli
Fond Basse Terre
97410 Saint-Pierre
0693 01 09 83 / 0692 61 69 65
apssfss@gmail.com

Comité Départemental des Secouristes Français de la Croix Blanche

283 rue Marius et Ary Leblond
97460 Saint-Paul
0262 26 35 01
contact@croixblanchereunion.re

Délégation Départementale de la Croix Rouge Française (CRF)

40 D rue Bois de Nèfles
97400 Saint Denis
0692 67 81 06
dt.reunion@croix-rouge.fr

Réunion Secours

9 rue Georges Azema
97430 Le Tampon
06 92 24 92 00
reunion.secours@gmail.com

Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de La Réunion

06 72 79 17 03
dd-reunion-mayotte@snsm.org

Comité Départemental du Secours Spéléo Français

187 bis chemin mon repos
Bras des Chevrettes
97440 Saint-André
claerbout.simon@neuf.fr

Association Départementale des Radio-Amateurs au service de la Sécurité Civile (ADRASEC)

12 rue des rosiers
Quartier français
97441 Sainte-Suzanne
bruno.remy@fnrasec.org



Jeunes360 : https://jeunes360.re
Information locale pour les jeunes réunionnais : engagement, études, emploi, mobilité, etc.

RSMA de La Réunion : www.rsma.re
Site du Régiment du service militaire adapté de La Réunion qui présente les formations, les conditions d'accès et les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi proposés aux jeunes.

Service Public :
www.service-public.gouv.fr
Site officiel de l'administration française. Il permet de consulter les conditions d'engagement dans les réserves, le Service national volontaire (SNV), les démarches administratives et les informations relatives à la défense et à la sécurité publique.

JeVeuxAider.gouv.fr :
JeVeuxAider.gouv.fr
La plateforme de la Réserve civique met en relation les citoyens souhaitant s'engager bénévolement avec des organismes proposant des missions d'intérêt général, notamment dans les domaines de la solidarité, de la sécurité civile et de la prévention.

Pompiers.fr : www.pompiers.fr
Le portail de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France permet de découvrir le volontariat, les jeunes sapeurs-pompiers et les métiers des services d'incendie et de secours.

Ministère des Armées :
www.defense.gouv.fr
Site du ministère des Armées qui présente les différentes formes d'engagement dans les armées, les réserves, le Service national volontaire (SNV) ainsi que les métiers et les opportunités de recrutement.

S'engager.fr (Armée de Terre) :
www.sengager.fr
Portail de recrutement de l'Armée de Terre qui permet de découvrir les métiers militaires, les formations, les réserves et les différentes possibilités d'engagement.

Police nationale :
www.police-nationale.interieur.gouv.fr
Site de la Police nationale qui présente les métiers, les concours, les recrutements ainsi que les modalités pour intégrer la réserve opérationnelle ou la réserve citoyenne.

La Justice recrute :
https://lajusticerecrute.fr
Ce site regroupe les informations sur les métiers du ministère de la Justice, notamment les réserves de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'administration pénitentiaire.

Garde nationale : www.garde-nationale.fr
Site de la Garde nationale qui présente les réserves opérationnelles des armées, de la gendarmerie et de la police nationale, ainsi que les conditions d'engagement et les missions des réservistes.

Jeunes.gouv.fr : www.jeunes.gouv.fr
Portail du ministère chargé de la Jeunesse qui présente les différentes formes d'engagement des jeunes, notamment les réserves, le volontariat, le bénévolat et les dispositifs d'engagement citoyen.



Nous suivre sur les réseaux sociaux

CRIJ-Info Jeunes Réunion

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ-Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et édition : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photo : Magnific, Canva
Septembre 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.